

**Communiqué à l'attention des organisateurs d'épreuves "Jeunes" (poussins, pupilles, benjamins)**

Merci de bien vouloir noter les nouvelles modalités suivantes :

Sur vos détails-organisation, il faudra désormais préciser

-**Expression physique "Régularité Route"** (pour une seule épreuve donc sauf minimales)

**OU**

-**Ecoles de cyclisme** (pour 2 épreuves: route et vitesse ) **Pas ouverte aux minimales 2**

**Attention : Pas d'épreuves d'Ecole de Cyclisme pour les minimales si une épreuve minimale route se déroule dans le département.**